



## Grève féministe du 14 juin 2019 - Cahier de revendications des EMS

Précarité, bas salaires, temps partiel non choisi, horaires coupés, harcèlement : les femmes continuent à souffrir de discriminations, de harcèlement, et d'inégalités de traitement sur leur lieu de travail.

Dans les EMS genevois, le manque de personnel engendre des rythmes de travail infernaux, ce qui complique la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, sans compter les répercussions sur la prise en charge des résident-e-s.

Aujourd'hui, les femmes disent ça suffit ! A l'occasion de la grève féministe le 14 juin 2019, le personnel des EMS, largement composé de travailleuses, revendique l'amélioration de ses conditions de travail.

Parce que le travail de soin et d'encadrement doit être une préoccupation collective, le personnel travaillant en EMS, demande

à l'Etat :

- L'application de l'Initiative 125 « Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS », soit la totalité du personnel nécessaire, en nombre et en qualification, aux soins et à l'encadrement des résidents
- Un système de crèches adapté aux besoins des employé-e-s en EMS
- La réalisation d'une enquête salariale dans les EMS

à la Fegems ainsi qu'à l'AGEMS :

- Un congé parental de quatre semaines
- Un congé maternité de 20 semaines, tel que pratiqué à l'Etat
- La limitation de l'amplitude horaire
- Le respect du taux d'activité contractuel
- L'instauration d'une procédure claire en cas de harcèlement sexuel
- Des locaux adaptés pour l'allaitement
- Un aménagement correct du travail pour les femmes enceintes
- Le respect de l'application des mécanismes salariaux identiques à l'Etat, soit la prise en compte des expériences utiles au poste lors de l'engagement

Adopté par l'Assemblée générale des EMS le 26 février 2019